



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1^{er} avril 2021

Date de la convocation : 25 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un le premier avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle de la Forest de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Présentation et Vote du Budget Général ;
- 2- Présentation et Vote du Budget Assainissement ;
- 3- Présentation et Vote du Budget Lotissement ;
- 4- Maison Jacquetton ;
- 5- Création d'un poste ;
- 6- Mage – Convention Assistance Technique ;
- 7- Ecole de Musique – Modification statutaire ;
- 8- Questions diverses.

Présents :

Leitia BERNICAT, Fernand BERCHOUX, Sandrine BLEIN, Jean-Pierre BUCCO, Jean-Marc GIRAUD, Jean-Christophe GUILLON, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Michel PATUREL, Hervé PONTILLE, Nicolas PONTILLE, Paula RODRIGUES, Pierre SALAZARD.

Absents :

Myriam CORTEY (mandataire : Leitia BERNICAT)

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

- Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 18 février 2021.

- Présentation et Vote du Budget Général-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après le vote du compte administratif 2020 ainsi que la réunion de la commission finance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le budget primitif 2021 de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le 2eme adjoint chargé des finances qui présente la maquette du Budget primitif Communal 2021, distribuée au Conseil Municipal lors de la séance. Ce document décline le détail des inscriptions budgétaires pour la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement par chapitre et par opération.

Monsieur le 2eme adjoint présente les données financières inscrites dans ce budget qui s'équilibre ainsi pour le budget principal de la commune :

BUDGET COMMUNAL 2021

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	523 350,00 Euros	523 350,00 Euros
INVESTISSEMENT	1 314 006,65 Euros	1 314 006,35 Euros

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2337-3 ;

Entendu les explications de Monsieur le 2eme adjoint ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif communal 2021 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET COMMUNAL 2021		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	523 350,00 €uros	523 350,00 €uros
INVESTISSEMENT	1 314 006,65 €uros	1 314 006,35 €uros

- Présentation et Vote du Budget Assainissement -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après le vote du compte administratif 2020 ainsi que la réunion de la commission finance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le budget primitif 2021 de l'assainissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le 2eme adjoint chargé des finances qui présente la maquette du Budget primitif Assainissement 2021 distribuée au Conseil Municipal lors de la séance. Ce document décline le détail des inscriptions budgétaires pour la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement.

Monsieur le 2eme adjoint présente les données financières inscrites dans ce budget qui s'équilibre ainsi pour le budget principal de l'Assainissement :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	98 756,00 €uros	98 756,00 €uros
INVESTISSEMENT	84 117,27 €uros	84 117,27 €uros

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2337-3 ;

Entendu les explications de Monsieur le 2eme adjoint ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif Assainissement 2021 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	98 756,00 €uros	98 756,00 €uros
INVESTISSEMENT	84 117,27 €uros	84 117,27 €uros

- Présentation et Vote du Budget Lotissement de L'Hippodrome -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après le vote du compte administratif 2020 ainsi que la réunion de la commission finance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le budget primitif 2021 du lotissement de l'Hippodrome.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le 2eme adjoint chargé des finances qui présente la maquette du Budget primitif du Lotissement de l'Hippodrome 2021 distribuée au Conseil Municipal lors de la séance. Ce document décline le détail des inscriptions budgétaires pour la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement.

Monsieur le 2eme adjoint présente les données financières inscrites dans ce budget qui s'équilibre ainsi pour le budget principal du lotissement de l'Hippodrome :

BUDGET LOTISSEMENT DE L'HIPPODROME 2021		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	482 833,85 Euros	482 833,85 Euros
INVESTISSEMENT	324 020,00 Euros	324 020,00 Euros

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2337-3 ;

Entendu les explications de Monsieur le 2eme adjoint ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif du lotissement de l'Hippodrome 2021 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

BUDGET LOTISSEMENT DE L'HIPPODROME 2021		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	482 833,85 Euros	482 833,85 Euros
INVESTISSEMENT	324 020,00 Euros	324 020,00 Euros

- Maison Jacquetton -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'au vu des projets de travaux d'investissement sur l'année 2021, il est nécessaire de recourir à un emprunt pour financer le projet de la maison Jacquetton. Un prêt court terme est aussi nécessaire en attendant le versement des subventions et de la TVA.

Monsieur le Maire présente les différentes offres qui ont été demandées auprès des banques. La mieux placée serait la proposition du Crédit Mutuel :

1^{er} emprunt à court terme de 400 000 Euros :

- Durée de 2 ans
- Au taux fixe de 0,38% avec des intérêts trimestriels
- Remboursement par anticipation possible sans préavis, ni pénalité
- Frais de dossier de 400 Euros

2eme emprunt à long terme de 400 000 Euros :

- Durée de 25 ans
- Au taux fixe de 0,95% avec échéances trimestrielles constantes de 4 498,51€
- Remboursement par anticipation
- Frais de dossier de 400 Euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la proposition d'un prêt à court terme de 400 000 Euros auprès du Crédit Mutuel selon les conditions énoncées par Monsieur le Maire ;
- APPROUVE la deuxième proposition du Crédit Mutuel pour un prêt à long terme suivant les conditions stipulées ci-dessus ;
- S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- S'ENGAGE à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget communale les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

- Création de poste -

Suite à un avancement de grade d'un agent, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de créer un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe.

- Mage – Convention Assistance Technique -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la commune signe une convention avec le Département de la Loire faisant appel à la MAGE pour réaliser le contrôle de la station d'épuration.

Monsieur le Maire informe qu'en 2017, un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités a été acté par le Département de la Loire. Suite à la parution du décret du 14 juin 2019 pris en application de la loi NOTRe modifiée en juin 2020, l'assistance technique du Département de la Loire a été redéfinie pour tenir compte des nouvelles orientations réglementaires. Plusieurs domaines font à ce jour partie de l'offre de service du Département de la Loire dont l'assainissement.

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de revoir la convention actuelle et propose de continuer à adhérer au service assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre de la 4^{ème} année, à l'assistance technique assainissement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

- Ecole de Musique – Modification statutaire -

Monsieur le Maire rend compte du conseil communautaire du 10 février durant lequel a été traité le sujet de l'école de musique. Le Président de la COPLER a insisté sur le caractère urgent de prendre une décision afin de promettre un avenir certain à l'école de musique. Bien qu'une reprise en SPL de l'association par la COPLER ait été envisagée, le conseil communautaire a voté majoritairement pour la reprise en régie avec un poste de direction partagé avec le Conservatoire de Roanne.

Monsieur le Maire regrette cette décision jugée trop hâtive et tient à souligner que le Conseil Municipal est très attaché à ce que les cours de musique soient dispensés dans les différentes communes du territoire de la COPLER.

- Questions diverses -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de stabilisation du mur du cimetière sont achevés. Il ne reste que le dévoiement de la canalisation d'eau à effectuer, prévu semaine 17.

L'ordre du jour étant parcouru, la séance est levée à 22h30.

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD